

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTE DE LA COTE-DE-BEAUPRE

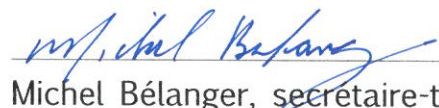
AVIS PUBLIC

AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Avis public est, par la présente, donné par Michel Bélanger, secrétaire-trésorier et directeur général, que cette municipalité à une séance tenue au siège social de la MRC de La Côte-de-Beaupré, le 5 septembre 2018, a adopté son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce document au bureau du Secrétaire-trésorier et directeur général. Ledit schéma entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Château-Richer, ce vingt-sixième jour de septembre 2018.



Michel Bélanger, secrétaire-trésorier
et directeur général